



Assemblée générale

Distr. générale
11 octobre 2011

Soixante-cinquième session
Point 13 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 12 septembre 2011

[sans renvoi à une grande commission (A/65/L.42/Rev.1)]

65/313. Suite donnée à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 63/303 du 9 juillet 2009, dans laquelle elle a entériné le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tenue à New York du 24 au 30 juin 2009,

Rappelant également sa résolution 63/305 du 31 juillet 2009, dans laquelle elle a décidé de se doter d'un groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement,

Rappelant en outre qu'elle a décidé le 13 septembre 2010 de prendre note du rapport d'activité du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement¹,

Se déclarant extrêmement préoccupée par les graves conséquences, en particulier sur le développement, que la crise financière et économique mondiale continue d'avoir, constatant que la croissance mondiale reprend et qu'il est nécessaire de soutenir cette reprise, qui reste fragile et inégale, et insistant sur la nécessité de continuer à remédier aux points faibles et aux déséquilibres systémiques,

Prenant note des efforts importants déployés aux niveaux national, régional et international pour réagir face aux problèmes posés par la crise financière et économique, afin de retrouver une croissance créatrice d'emplois de qualité, de réformer et de renforcer les systèmes financiers et d'aboutir à une croissance mondiale soutenue, durable et équilibrée,

¹ A/64/884.



Constatant qu'il faut donner suite convenablement aux textes issus de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement,

Décide de continuer, à sa soixante-sixième session, de réfléchir aux modalités de suivi intergouvernemental des suites données à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement qui pourraient être les plus efficaces, et, à cet effet, prie son Président de tenir avec tous les États Membres, en temps opportun, des consultations ouvertes, représentatives et transparentes.

*118^e séance plénière
12 septembre 2011*